

Le Proviseur
aux
Parents, Elèves,
Personnel du lycée

Grenoble, le 04 novembre 2020

Objet : Renforcement du cadre sanitaire de rentrée de la Toussaint

Le Proviseur

La progression de la pandémie sur le continent européen nous oblige à renforcer le protocole sanitaire.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité s'est réuni, dès le lundi de rentrée des vacances de Toussaint, afin de décliner le nouveau protocole aux contraintes de l'établissement. Ces nouvelles dispositions sont intégrées en annexe du protocole arrêté en début d'année et classées par problématique.

Toutes les mesures seront opérationnelles à partir du lundi 09 novembre.

Plus que jamais nous comptons sur les parents afin de ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de symptôme lié au covid (température, toux, perte du goût, maux de tête...). En effet la situation de l'infirmerie reste, à ce jour, problématique.

Enfin, et contrairement à ce que l'on entend ici et là, je reste convaincu que l'ouverture des établissements scolaires freine la progression du virus. Notre action éducative contribue grandement à la généralisation des bons gestes, preuve en est le peu de cas de contamination que nous avons eu depuis la rentrée. Merci de votre aide,

1 Le respect des gestes barrières:

Il repose sur 2 piliers: le port du masque et le lavage régulier des mains. Ces points ne tolèrent aucun relâchement et comptons :

- Renforcer la présence d'adultes à l'accueil du bâtiment F, en particulier le matin avant 8h.
- Demander aux professeurs principaux de consacrer un moment, dans le cadre des HVC, à cette obligation. Il conviendra de bien rappeler que le masque doit recouvrir le nez.
- Impliquer les élèves volontaires de la Maison des Lycéens.
- Obliger les élèves à un lavage des mains à l'entrée et à la sortie des salles de classe. Les lycéens qui souffrent de problèmes cutanés devront en informer les professeurs.

2 l'activité pédagogique :

- Le respect du protocole nous permet d'imposer le retour en présentiel des étudiants à partir de lundi 09 novembre.
- A la demande des équipes pédagogique le proviseur autorisera une réduction des effectifs de l'activité pédagogique (comme déjà décidé en EPS). Le professeur en informera les parents.

Dossier suivi par

Gilo FARAONE

Téléphone

04.76.44.90.98

Fax

04.76.44.91.05

Mél.

Gilo-Louis.Faraone

@ac-grenoble.fr

Lycée polyvalent

André Argouges

61 rue Léon Jouhaux

38029 GRENOBLE Cedex 2

www.argouges.fr

-Mme la Rectrice nous demande de préparer les équipes pédagogiques à un éventuel enseignement à distance : les professeurs principaux s'assureront que tous leurs élèves possèdent les codes pronote. Il s'agit d'initier les lycéens à la découverte de l'ENT du lycée et son utilisation, notamment la messagerie (afin d'échanger) et la rubrique « Dossier partagées » qui permet de déposer des cours ainsi que des documents à nos classes.

Possibilité de créer un compte à nos élèves sur la plate-forme collaborative du CNED et participer à une classe virtuelle.

M CHAVENT se propose de généraliser l'outil « classe virtuelle GSUIT » simple et efficace.

3 Réactivation du plan Vigipirate renforcé :

- Usage des portiques de sécurité
- interdiction d'attroupement sur le parvis aux intercours.
- Une zone dans la cour sera identifiée pour les fumeurs, à utiliser uniquement aux intercours.
- Pas de sortie de l'établissement autorisée (sauf en fin de demi-journée pour les demi-pensionnaires et en fin de journée).
- Pour les internes les sorties du soir devront être exceptionnelles. Enfin le deuxième service repas du soir est annulé.

4 Comment éviter le brassage des élèves :

- Pour les classes de seconde, limiter -autant que possible- les changements de salle. Mission très difficile à concilier avec le maintien –pour l'instant- des enseignements spécialisés (TP et TD en particulier)
- Rappeler la consigne de circulation à droite.
- Généraliser les possibilités de montée (ou de descente) des escaliers à sens unique.

5 Service restauration :

Le temps dédié à la restauration doit faire l'objet d'une grande vigilance du fait de l'impossibilité de porter le masque.

- Rappeler l'obligation du port du masque jusqu'à être attablé.
- Réinstaurer les distances de sécurité dans la file d'attente avec gestion de l'ordre de passage des lycéens
- Ouvrir le service restauration à partir de 11h15
- Maintenir l'espace extérieur situé sous le self afin de permettre à 80 élèves de se restaurer dehors
- Mettre à disposition une salle supplémentaire (à définir).
- Réouverture de la cafétéria gérée par la MdL sous un règlement adapté à la crise

Toutes ces mesures pourront être renforcées en fonction des résultats obtenus.

Dernier point : comme déjà annoncé, le défaut de port du masque sera sévèrement sanctionné.

Merci de votre aide,


Le Proviseur
Gilo PARRONE